



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 50612

Texte de la question

En tant que rapporteur de la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, M. Thierry Mariani appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nécessité de publier le plus rapidement possible les différents textes réglementaires d'application. En particulier, il s'inquiète à nouveau de la date de publication du décret relatif à la détermination des dispositions permettant la mise en place des traitements informatisés des fichiers de demandes de validation des attestations d'accueil, pris pour application de l'article 7 de la loi susvisée à propos duquel il l'a déjà interpellé dans une question écrite n° 43244 du 6 juillet 2004. Dans sa réponse du 28 septembre 2004, le ministre l'a informé que ce projet de décret avait fait l'objet d'une saisine des services du Premier ministre et devait être soumis à l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et du Conseil d'État. Il le prie donc de bien vouloir lui indiquer, d'une part, les dates auxquelles ce projet de décret a été soumis à la CNIL et au Conseil d'État et, dans la mesure du possible, la date à laquelle est prévue la publication de ce décret.

Texte de la réponse

Le projet de décret relatif à la détermination des dispositions permettant la mise en place des traitements informatisés des fichiers de demande de validation des attestations d'accueil qui doit être pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, auquel l'honorable parlementaire fait référence, a été adressé pour avis à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 30 septembre 2004. Le Conseil d'État sera saisi du même texte dès que la CNIL aura rendu son avis.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50612

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8809

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9500